
BARCELONE – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CPH
Mardi 23 octobre 2018 – 11h00 à 12h30 CEST
ICANN63 | Barcelone, Espagne

INTERVENANT NON IDENTIFIE : Mesdames et messieurs, si vous voulez bien vous assoir, nous allons commencer cette réunion très rapidement. Merci.

BECKY BURR :

Bonjour à tous. C'est toujours bon de voir ces réunions conjointes avec le Conseil d'administration lorsqu'il y a beaucoup de personnes qui participent. Nous avons donc envoyé au Conseil d'administration un groupe de questions et, vous aussi, vous nous en avez envoyé. Je pense qu'il serait bon — pardon, excusez-moi. En fait, Goran va venir. Pour l'instant, il est encore dans une autre salle.

Martin est ici. Donc si on pouvait commencer avec cette question, pour pouvoir ensuite passer aux questions venantes du Conseil d'administration.

Donc notre première question est celle-ci. Quelles sont les priorités pour 2019 ? Je pense que la première comment avec un G. Qui va répondre à cette question ?

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

PAUL DIAZ :

Donc la priorité immédiate, et donc, pour que tout le monde sache, c'est ma dernière réunion ICANN en tant que président. Donna Austin va me remplacer. Nous aurons aussi un transfert. Samantha va passer à « vice-chair » et nous aurons donc un nouveau vice-président de l'administration des politiques. Donc encore une fois, une de nos priorités, c'est de fonctionner rapidement après tous ces changements, donc, avec la nouvelle équipe.

Nous avons donc cette grosse question qui commence avec un G, et nous voulons donc conserver le « momentum » que nous avons maintenant. Donc tout ce qui est lié au EPDP prend beaucoup de temps et de ressources. Quand vous allez passer à nos questions, vous allez voir que nous avons des choses que nous planifions, sur lesquelles nous nous focalisons. Nous attendons donc l'information de retour du Conseil d'administration pour que nous puissions bien planifier.

GRAEME BUNTON :

Merci. Vous allez voir que nos priorités 2019 sont toutes basées sur le PDP, sur l'EPDP.

BECKY BURR :

Ce ne sera certainement pas suffisant. Je vais demander à Goran de poser notre prochaine question et ensuite on passera à vos questions. Je pense que cette question va être au centre des discussions durant la semaine.

Cherine, vous voulez commencer ?

CHERINE CHALABY : Merci, Becky. Je pense que vous m'aviez appelé Goran tout à l'heure. Vous n'avez pas dit Goran ?

BECKY BURR : Je ne sais pas. Si je l'ai fait, je suis désolée. Voilà. Vous voulez que Brian commence une fois de plus ?

CHERINE CHALABY : Je voudrais vous dire pourquoi le Conseil d'administration vous pose ces questions. Il s'agit de l'exercice de planification stratégique par lequel nous participons avec la communauté depuis Panama.

Comme je l'ai dit dans mes remarques d'ouverture d'hier, la communauté a identifié cinq tendances majeures qui sont comprises dans notre plan stratégique. Et un de ces plans correspond à la gouvernance. Et la communauté, quand elle parle de la gouvernance, on comprend qu'il s'agit d'un modèle de gouvernance multipartite qui correspond très bien avec les besoins de l'ICANN. Et donc cela a le potentiel, en "maturant", de devenir plus cher et moins efficace afin de pouvoir répondre aux besoins très importants de la communauté.

Donc on ne va pas parler seulement de développement de politiques, mais de toutes les activités de la communauté en général. Certaines de ces tendances spécifiques qui ont été identifiées par notre

communauté incluent des choses telles qu'une demande grandissante pour l'inclusion et la responsabilité et la transparence à travers toute notre communauté. Bien sûr, il faut parler des activités. Il faut améliorer le développement des politiques pour pouvoir arriver à un consensus qui soit plus efficace et qui soit fait de façon ponctuelle.

Il n'y a donc pas assez de bénévoles. Il y a là surcharge de travail. Et on a parlé aussi des révisions qui ne sont pas forcément efficaces, de la participation de la communauté, une discussion qui n'était pas forcément efficace. Et nous nous préoccupons sur le fait que les réunions deviennent beaucoup plus chères. Elles nous coutent plus cher et comprennent beaucoup, beaucoup de séances. Il faut aussi faire attention : le modèle multipartite est essentiel pour nous. C'est notre façon de faire depuis 20 ans. Et cela nous a bien servi jusqu'à présent. Mais c'est un modèle qui est mature, donc il faut que l'on voie s'il y a des choses, des modifications qu'on peut faire pour le rendre encore plus fort. Voilà donc l'idée en général.

Donc nous avons soulevé ce problème parce que ça va être un de nos objectifs qui sont compris dans notre plan stratégique. Le Conseil d'administration a l'intention de publier un papier, donc un document de consultation, vis-à-vis de la communauté, avec en son sein donc ces opinions, s'il y en a. En attendant, nous voulons avoir un dialogue continu avec la communauté.

Le Conseil n'a pas de réponse à cette question et n'aura pas de réponse avant d'entendre les informations qui nous viendront de la communauté. Je vous demande de nous donner votre point de vue.

Nous avons déjà une discussion de la GNSO. Certains d'entre vous étaient là. La GNSO était très très vocale, pas seulement sur les thèmes généraux, mais aussi sur les politiques, parce qu'ils sont à la tête du mouvement à cause du PDP. Donc ils pensent à ces questions, surtout en termes de la construction d'un certain consensus.

On a eu aussi une conversation avec la NCSG et nous avons soulevé certains points intéressants quand on parlait de l'inclusion par rapport à l'efficacité. Nous avons parlé du niveau de participation dans les PDP. Il faudrait peut-être qu'il soit plus optimal que dans le passé. Nous avons parlé des questions d'intervention par toutes les personnes et ces interventions ne devraient pas arrêter notre progrès. Peut-être que l'on pourrait intervenir de façon différente.

Il y a eu des discussions sur le rôle des présidents de chaque groupe et du fait qu'on puisse arriver à un consensus pour leur PDP ; comment doit-on le faire ? Par vote ou non. Est-ce que les présidents ont le rôle de dire, voilà, nous avons atteint tel ou tel consensus.

Donc voilà les informations que je voulais partager avec vous pour vous donner un petit peu une idée. Voilà l'historique. Voilà où nous en sommes en ce moment. Nous voulons nous engager. Donc nous avons parlé de ce document de consultation que nous allons publier. Merci.

GRAEME BUNTON :

Merci, Cherine. Il y a beaucoup, beaucoup de choses à développer. Je pense que nous allons nous engager vis-à-vis de toutes ces questions, car il y en a beaucoup. Il y a beaucoup d'opinions positives. Moi j'ai

entendu beaucoup dans ma communauté quand il s'agit des processus et du EPDP. Nous n'avons pas besoin d'entrer dans les détails, mais je pense que nous avons traité le modèle PDP comme une chose monolithique. Il y a beaucoup d'autres questions à traiter. Ces questions-là s'appliquent aussi à d'autres processus et d'autres méthodes dans la communauté. Nous avons que cela est une surcharge de travail pour toute la communauté. Et nous essayons d'être efficaces et responsables et transparents pour l'avenir, et cela est très important.

Je vois qu'il y a des mains qui se lèvent. C'est très bien. Nous apprécions vraiment que le Conseil d'administration commence cette conversation. J'espère que nous allons rentrer dans plus de détails.

BECKY BURR :

Il y a des gens qui veulent poser des questions dans la salle. Pouvons-nous faire passer le micro, s'il vous plaît ? Voilà le micro qui arrivait à vous, Jeff.

JEFF NEUMAN :

Je suis un des coprésidents du PDP sur les séries ultérieures. Je travaille depuis longtemps avec Avri et Cheryl Langdon-Orr. Et je pense que c'est un très bon sujet. Il faut y réfléchir souvent, comment est-ce qu'on pourrait inclure plus de personnes et surtout comment est-ce qu'on va mesurer le consensus alors qu'on arrive au rapport final.

Je voudrais vous demander si le Conseil d'administration demandait des choses très spécifiques qui pourraient être réalisées, on entend toujours "ah, on veut que l'EPDP soit plus transparent, plus inclusif" ; nous essayons de le faire. D'ailleurs, cela fait cinq ou six réunions où les leaderships de l'équipe sur les séries ultérieures se sont rencontrés au moins pendant une heure. Il y a eu beaucoup de dialogue. Et quand les gens nous demandent d'être plus inclusifs ou plus transparents, je repose la question. Dites-nous ce qu'on pourrait faire, des choses qu'on ne fait pas maintenant. Et rien n'est signalé. Donc les gens aiment dire ces choses. Ce sont des platitudes.

Moi, je suis pour qu'on essaye, avec le groupe de travail, de faire des choses totalement différentes. On a essayé d'inclure le GAC directement dans le PDP sur les questions que le GAC trouvait importantes. Nous avons eu un petit peu de succès. Je ne peux pas prédire les résultats des recommandations. Mais au moins ils ont participé.

Donc on essaye vraiment des méthodes nouvelles. Et quand de nouvelles choses sont donc suggérées, il y a énormément de combat et de lutte de la part de beaucoup de personnes. Je vous donne donc un exemple.

Dans le groupe de travail, nous avons pensé que ça serait une bonne idée quand les gens s'exprimaient qu'on puisse avoir des retours de commentaires, d'où qu'ils viennent, ces commentaires ; qu'ils viennent d'un groupe ou d'un individu. On a demandé de travailler les groupes directement pour pouvoir envoyer des réponses directement,

pour créer une meilleure responsabilité. Donc nous avons créé ce rôle de liaison vis-à-vis de ces groupes afin que nous puissions envoyer les questions pertinentes. De suite, les gens se sont battus, nous ont critiqués, nous ont dit que ce n'est pas comme ça qu'on fait les choses, vous créez maintenant des rôles pour des personnes, vous leur donnez trop de pouvoir. Il y a toujours une résistance quand il faut faire des changements, et nous allons avoir à y faire face sans arrêt.

Donc il faut être spécifique. Mais il faut quand même conserver une certaine flexibilité dans le processus pour encourager la communauté d'expérimenter, disons.

BECKY BURR : Merci, c'était très utile.

KEN STUBBS : Je parle à mon compte, de mon point de vue. Cela fait soixante-et-un ans que je suis dans les affaires, donc j'ai un peu d'expérience. Vous savez, l'expérience, ça correspond à vos triomphes et vos tragédies.

Donc je voudrais faire quelques suggestions. La première chose est celle-ci. Vous ne gérez pas l'ICANN, c'est le personnel qui gère l'ICANN ; c'est votre responsabilité de superviser le personnel pour vous assurer qu'il travaille vers les objectifs que vous avez établis. Ce que je vois, c'est que les gens sont toujours poussés vers vous et vous les repoussez vers le personnel et il y a beaucoup de choses qui sont perdues sur le parcours. Chacun d'entre vous veut offrir sa perspective

sur tel ou tel processus et sur le développement au lieu d'offrir une perspective dans le processus, alors que cela pourrait venir vers vous en tant que solution. Il est impératif de faire notre travail et notre politique soit élaborée de façon ponctuelle efficace. Il faut bien utiliser les ressources. Vous ne devriez pas avoir à travailler là-dessus, c'est la responsabilité du personnel. Vous devez leur donner des directives. Mais si vous acceptez nos suggestions et que vous les distillez, je préférerais vraiment voir une séance où il y a des membres clés du personnel, avec le Conseil d'administration.

Et vraiment, essayez de faire du brainstorming pendant une séance pour voir si on peut en obtenir de bonnes idées et un consensus. Parce que maintenant, je vais encore avoir à attendre pour voir ce que vous avez dit au personnel par rapport à ce que vous avez- les informations que vous avez reçues de nous. À chaque fois, ça passe à un autre niveau, et puis bon, les informations changent.

BECKY BURR :

Cherine, vous voulez répondre ?

CHERINE CHALABY :

Non, je ne veux pas. Pardon. Je vous remercie de votre point de vue, mais je- est-ce que vous pensez qu'il y a vraiment une question à résoudre, ou pas ? Est-ce que vous avez un point spécifique ? Voilà.

Nous, nous ne sommes pas là pour trouver des solutions à ce stade. Nous devons établir les fondements. Mais je vous remercie pour votre point de vue.

BECKY BURR : Y a-t-il d'autres remarques ? Donna ?

DONNA AUSTIN : Donna Austin, de Neustar.

Donc par rapport à ce qu'a dit Jeff sur les processus de développement de politiques, c'est bien que Jeff et Cheryl aient pris l'initiative d'aller parler au GAC de certaines des questions qui se posaient au niveau du PDP. En vrai, je sais que vous participiez à cela aussi. Le Conseil fait face à une question aujourd'hui par rapport au PDP. Nous sommes tout à fait conscients que le président de ce groupe de travail est allé discuter avec le GAC plusieurs fois. Nous avons des lettres qui sont revenues du GAC à propos de ses recommandations. Et donc nous savons très bien que le GAC vous fournit des avis et ensuite, le Conseil d'administration fournit les informations sur ces politiques.

Ce processus existe, mais nous n'avons jamais dépassé ces problèmes. Je ne sais même pas à qui je fais référence ici. Mais il est difficile pour le groupe de travail de développement de politiques de participer d'une façon ou d'une autre avec le GAC, du moins d'une manière qui pourrait nous amener à une recommandation qui serait incluse dans

un rapport, et qui donc adresserait seulement les avis du GAC. Il faudrait qu'il y ait un processus qui inclurait une « rationnelle » des choses que l'on fait avec le GAC. Le PDP et les avis du GAC sur les politiques ne prennent pas ça en considération.

Je pense que le développement des politiques est terminé avec une perspective différente, si vous voulez. Donc c'est difficile d'aller voir le GAC à chaque réunion.

Mais il y a quand même une mauvaise compréhension par rapport au GAC et ce que fait la GNSO et du PDP. C'est le mécanisme pour développer des politiques à l'étape de l'ICANN. Nous entendons souvent ces commentaires, comme quoi il est difficile d'inclure cela dans leur processus, car ils sont en manque de ressources.

Donc on revient toujours vers l'avis du GAC. Pour moi je pense que nous n'avons pas une bonne compréhension sur la perspective du GAC. Je pense que nous avons besoin de trouver une manière de dialoguer afin que tout le monde comprenne bien les responsabilités et les façons de pouvoir continuer à travailler en amont. La recommandation finale qui va venir de ce PDP sur les séries ultérieures va finir par un avis du GAC. Ensuite nous serons en position pour que la GNSO approuve ces recommandations qui viennent du Conseil d'administration. Donc nous avons besoin de faire face à cela durant le processus au lieu d'en arriver à un point où le Conseil d'administration va avoir ça sur la table pendant six mois. Excusez-moi, tout cela est bien compliqué.

Nous savons très bien qu'il y a des processus pour gérer ces questions. C'est un problème parce que le PDP prend beaucoup de temps. Il y a un effort par le président du PDP pour travailler avec le GAC, mais à la fin de la journée, nous savons très bien que le GAC va revenir sur son avis et, après, nous serons coincés.

BECKY BURR : Oui, et merci. S'il n'y a pas de commentaires supplémentaires là-dessus, on peut passer à vos questions.

PAUL DIAZ : Nous avons envoyé pas mal de questions lors de notre séance de préparation avant d'arriver ici. Et nous souhaitons changer l'ordre de ces questions donc on va passer à la diapositive suivante, donc le deuxième point, c'est en fait par là qu'on souhaite commencer aujourd'hui.

Alors, pour ceux qui ne voient pas, que pense le Conseil d'administration sur le nouveau responsable du groupe GDD et quelles sont les attentes des parties par rapport à ces dispositions intérimaires ?

Donc, à quoi s'attendre de la part du GDD. C'est ça la question, non seulement le responsable directeur, mais également les autres membres du personnel avec lesquels nous sommes en lien. Il y en a qui sont partis. Et donc on est un petit peu en situation incertaine. On aimerait bien savoir quelle est la situation, que pense le Conseil

d'administration, que vous dit le personnel, quelles sont vos attentes. Et cela informera nos attentes à l'avenir.

BECKY BURR : Peut-être qu'on devrait écouter Goran là-dessus alors.

GORAN MARBY : Oui, merci pour cette question. Comme vous le savez, ce n'est pas la responsabilité du Conseil d'administration de prendre des décisions par rapport au responsable ou directeur du GDD ; c'est à moi de le faire. Et donc j'ai demandé à Cyrus d'être responsable du GDD pour l'instant. J'ai déplacé l'IANA sous des vœux de Conrad. Il s'appelle comme ça. Oui c'est ça. Oui, excusez-moi, je suis fatigué. Désolé, David. Parce que pour moi c'était logique de lui donner cette responsabilité.

Nous sommes en train de réfléchir à ceci. Nous réfléchissons également à notre organisation, à la manière dont nous sommes organisés. Nous n'avons pas encore commencé le processus de remplacement, mais nous allons bientôt nous y mettre. Merci beaucoup.

BECKY BURR : Donc voilà ce que Goran nous avait dit, je crois que le Conseil attend d'en savoir un petit peu plus. Je vois la main d'Eliott.

ELIOTT NOSS : Eliot Noss au micro. Par rapport au nouveau responsable du GDD, j'aimerais quand même qu'on n'oublie pas une chose. Dans toutes les années que j'ai passées à Tucows, les meilleurs vendeurs, les meilleurs comptables, les meilleures personnes qui gèrent les relations de ce type c'était les personnes qui savaient bien entrer en lien avec les clients, qui, en fait, se mettaient dans la peau du client. Et donc, on avait vraiment l'impression qu'ils travaillaient pour le bien du client. Alors je ne vais pas vous donner les détails des situations spécifiques, mais une chose qui était vraiment unique, que je savais récemment, c'est que beaucoup plus qu'un sentiment d'avoir une personne qui est de mon côté, on était vraiment, en fait, allé à l'encontre. Donc j'aimerais que vous preniez ceci en considération dans votre prise de décision par rapport à ce poste.

PAUL DIAZ : Nous allons passer la parole à Jonathan.

JONATHAN ROBINSON : J'aimerais faire un suivi par rapport à ce qu'a dit Eliott. On en est au début, mais au tout début. Le GDD se focalise surtout sur les programmes des nouveaux gTLD et l'après. Et donc, l'ICANN est passée d'une situation en se focalisant sur les politiques à une situation où on devait vraiment s'occuper des clients. Et donc, c'était un gros changement. Je respecte ce que vous venez de dire Goran, on en est au début de cette évolution et donc il faut vraiment prêter attention à ce qui se passe, mais peut-être que vous pourriez nous

donner davantage de détails, à savoir quelle est la question que cela pose en termes de gestion. Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés maintenant que vous devez évaluer les fonctions, la performance du GDD ? Ce serait bien d'en savoir un petit peu plus sur les questions que vous posez à vous-même et votre équipe.

GORAN MARBY :

Oui, c'est une excellente question. En termes logistiques, Il faut savoir que c'était il n'y a que quelques semaines ; nous avons fait le roulement de KSK pendant la même semaine, et nous avons dû nous préparer pour cette réunion. Donc nous ne souhaitons pas aller trop vite.

Nous devons faire notre analyse, et certes, je vous promets que nous n'allons pas rendre les choses stupides et vous compliquer la tâche. Mais l'idée, c'est comment s'améliorer à l'avenir, surtout pour la prochaine question que vous : quels sont les plans de l'ICANN pour réduire les dépenses. Eh bien, le GDD, ça fait vraiment partie de nos plus grosses dépenses. Donc, comment faire les choses différemment, ça, c'est une première question. Sinon je n'en ai pas vraiment d'autres, en fait.

JONATHAN ROBINSON :

Merci, Goran. J'ai d'autres questions à poser et j'aimerais les poser avec mes collègues, donc, de manière à ce qu'on puisse avoir davantage de points de vue des parties contractantes sur ces points. Mais les deux points-clés, premièrement sur les révisions, nous

comprenons bien que les révisions sont devenues beaucoup plus terre à terre, celle de l'ATRT en particulier. Donc on est un petit peu en attente de l'ATRT3. Et donc, on voulait savoir un petit peu ce qu'en pensait le Conseil d'administration d'une manière générale. Nous avons commencé à en parler et on s'est rendu compte, comme Goran a dit, que tout est lié avec l'argent, et la question des capacités. Donc il serait bien d'en savoir plus sur les dépenses à l'avenir parce que je crois que nous sommes sensibles dans la chambre, les parties contractantes, à cette augmentation des dépenses au fil des années. Nous en sommes à une époque où il ne semblerait pas que les recettes vont continuer d'augmenter ; certainement pas au rythme du passé. En tout cas, pas pour l'instant.

Donc on aimerait savoir ce que vous pensez de ça. Peut-être que les questions ne sont pas immédiatement liées, mais il y a quand même des liens. Votre point de vue sur les révisions également. Il y a une séance sur la planification stratégique hier, donc pas besoin d'y revenir. Mais, en termes de dépenses, il serait bien d'avoir davantage de détails là-dessus. Je ne sais pas s'il y a des membres de la chambre des parties contractantes qui souhaitent ajouter quelque chose également ; n'hésitez pas.

Cherine, chers collègues, allez-y.

CHERINE CHALABY :

Alors, je vais répondre à la question des révisions. Peut-être que Khaled ajoutera quelque chose également.

Nous avons publié, juste avant cette réunion, un blog avec toutes nos priorités. Nous avons remis l'accent sur les points-clés relatifs aux révisions. Et ce que nous avons déclaré, c'est que personnellement nous pensons qu'il y a des progrès qui ont été effectués sur les révisions organisationnelles et spécifiques.

Et nous pensons que l'ATRT3 va démarrer en 2019. Nous sommes toujours en train de définir l'avenir pour les révisions spécifiques et organisationnelles. Donc l'ATRT3 va avancer. En tant que Conseil d'administration, nous avons déjà identifié la personne qui s'occupera de l'ATRT3. Donc tout ceci va avancer, début janvier, je suis confiant par rapport à ça.

En ce qui concerne le reste, nous avons le point de vue de la communauté sur les propositions initiales. Nous venons de terminer une période de commentaires publics sur la deuxième.

Nous sommes en train de regarder tous ces commentaires ; nous allons définir et proposer des options pour l'avenir.

Khaled, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

KHALED KOUBA :

Oui merci Cherine. Vous avez très bien expliqué la situation.

Autre chose à souligner, il y aura un commentaire public sur les normes opérationnelles qui sont un élément très important des révisions. Nous avons besoin que la communauté fasse des

commentaires sur ce document, parce qu'il va guider notre travail à l'avenir.

Normalement, la version définitive devrait être adoptée en avril 2019. Nous sommes toujours en train de définir la voie à suivre pour l'avenir dans le cas de ces révisions pour rationaliser un petit peu les révisions organisationnelles.

Et en termes de planification stratégique, les objectifs et les progrès au niveau de la gouvernance, la question du modèle multipartite, donc c'est quelque chose qui reste encore à faire. Et nous travaillerons là-dessus avec la communauté.

CHERINE CHALABY :

En termes de réduction des dépenses, donc avant de passer à ça, est-ce que vous pensez qu'on a répondu à vos questions sur les révisions ou y a-t-il un autre commentaire ?

BECKY BURR :

J'ai une question sur la liste. Est-ce que les gens pourraient s'identifier parce qu'il y a des personnes qui participent à distance et qui ne savent pas qui parle.

DONNA AUSTIN :

Donna Austin de Neustar. Cherine, la principale question que nous avons, vous aviez dit donc qu'il y aura un document de consultation là-dessus qui sera publié à peu près en juin ; est-ce que c'est ça ?

CHERINE CHALABY : On parle de gouvernance, n'est-ce pas ?

DONNA AUSTIN : Oui. Et le plan stratégique, si j'ai bien compris, devrait être finalisé au mois de mai. C'est ça ? Donc y a-t-il un lien entre ces deux documents ?

CHERINE CHALABY : OUI. N'oubliez pas que le plan stratégique doit être soutenu par un plan de mise en œuvre ou opérationnel détaillé. Donc, le plan stratégique va montrer les objectifs stratégiques, les buts, la vision, la mission, mais il ne va pas rentrer dans tout le détail de la mise en œuvre. Le document de consultation qui viendra après, je suis justement confiant parce que c'est ce que la communauté nous dit, que les objectifs stratégiques devront prendre en considération le modèle de gouvernance. Comment nous allons le mettre en œuvre ? Ça, ce sera après. Et dans le cas de la consultation de la communauté, l'idée, c'est d'alimenter ce processus de mise en œuvre. Ça répond à votre question ?

DONNA AUSTIN : Oui. Merci.

KEN :

Une question très simple. Lorsque vous mettez les chiffres sur la ligne, vous avez différents plans, vous avez la mise en œuvre, etc., mais à un moment, le budget, c'est en fait la quantification, le plan d'action.

Quand est-ce que l'on pourra voir ce qu'on va dépenser pour mettre en œuvre les objectifs qui sont au-dessus et en quoi est-ce que cela a un impact sur l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources que nous avons actuellement à notre disposition ? Et qu'avons-nous fait par le passé ?

Nous sommes-nous améliorés en termes de performance ? Enfin, voilà. Merci.

Alors, est-ce que-

RON da SILVA :

Merci, Ken, de cette question. Je souhaitais justement parler du lien entre l'effort de planification stratégique et le besoin de réduire les dépenses. De toute évidence, me semble-t-il, nous avons tout un processus de définition de l'amélioration, de trouver une meilleure manière de mener à exécution et, en fait, de travailler. Alors, j'ai plusieurs choses dans la tête qui, à mon avis, pourraient être utiles. Plusieurs idées.

Donc, avoir les points de vue pour le budget, je pense que c'est important. Je pense qu'à la CPH, vous devriez y penser. Peut-être qu'on pourrait avoir des personnes de votre communauté, qui pourraient être en lien régulier avec le groupe de travail, avec le

processus d'établissement du budget, de manière à ce que, de manière continue, on puisse s'assurer d'avoir le point de vue des parties contractantes, que votre groupe est représenté de manière continue. Ça, ce serait utile à mon avis.

Et deuxièmement, de manière plus large, peut-être parler de votre implication dans le processus de budget, un effort coordonné de tous les SO et AC, plutôt que de demander au responsable, au président, de voir quelles sont les priorités, quel est le travail qui a été fait, etc. peut-être que cela représente une autre opportunité où vous pourriez avoir un groupe choisi par les responsables des SO et AC, qui régulièrement soit impliqué et soit responsabilisé pour vraiment faire cet effort qui voit un petit peu si les PDP, les révisions, les différentes activités sont nécessaires, dans lesquels vous allez être impliqués.

Tout ceci revient à la charge de travail, à l'épuisement des volontaires, et mettre ceci en lien avec le plan stratégique, le plan opérationnel. Plus nous arrivons à structurer toutes ces questions, plus on arrivera rapidement à une exécution, à une coordination et à obtenir des résultats sans réfléchir pour savoir si tout le monde est représenté, toutes les perspectives ont été considérées, etc.

Donc avoir une structure plus adéquate sur cette question, à mon avis, sera très utile pour nous.

En ce qui concerne l'efficacité, Goran, l'organisation ont identifié certaines choses ; dont je peux lui passer la parole peut-être pour qu'il puisse en parler.

GORAN MARBY :

Oui merci. En fait, il y a deux problèmes, me semble-t-il.

Le problème sous-jacent de l'augmentation des coûts au fur et à mesure qu'il y a institutionnalisation, donc au cours des quelques années passées, vous savez, l'équilibre a été intégré dans le système avec la transition. L'organisation de la PTI. Le comité permanent de clients, etc.

Donc pour la piste de travail 2 et ses coûts, les révisions de CCT, nous n'avons pas été très bons pour encadrer cette discussion. Ce n'est pas la faute de la communauté, c'est un petit peu ma faute. Donc lorsqu'on prend des décisions, il faut définir les coûts à l'avenir. Donc il y a des stratégies de réunions, également.

Donc on peut parler d'efficacité de l'ICANN, de l'organisation de l'ICANN, et du fait qu'il faut l'améliorer. L'année dernière, on avait moins d'argent dans le budget. Nous avons éliminé certains coûts. On est arrivé à 4,5 millions par rapport au budget, et on a mis de l'argent dans le fonds de réserve. Et je crois que personne dans la communauté n'a trouvé que c'était problématique.

Donc certes, il y a des choses que l'on peut faire au niveau de l'ICANN org, et donc il faut le souligner, mais il faut aussi avoir une meilleure conversation sur l'ICANN comme institution. Quelles sont ses priorités. Alors, actuellement, il y a deux choses que nous faisons. Pour la première fois, nous avons une séance ouverte avec tous les directeurs.

Et d'ailleurs Donna, vous y serez. Au tout début, on va donc parler du budget de l'année prochaine dès maintenant.

Xavier m'a donné six semaines pour ne pas parler du budget. Donc il m'a un petit peu permis de faire une pause et on va parler de la structure du budget. Nous avons un petit peu repoussé le délai de manière à pouvoir, dès le début, dans la communauté, parler de ces questions parce qu'on comprend bien qu'on a fait ça juste avant Noël la dernière fois, et il y a des gens qui aiment bien faire autre chose pendant Noël que de parler du budget, n'est-ce pas ?

Le thème, il n'était pas bon. Donc le principe sous-jacent, c'est qu'en fait la discussion ne dure pas assez longtemps. Donc ce que nous faisons, c'est que nous allons avoir un cycle de planification du budget sur deux ans pour pouvoir un petit peu nous éloigner du tableur avec 300 projets de manière à ce qu'en fait la forêt élimine les arbres. Donc il faut créer un rythme pour que la communauté puisse vraiment se rassembler, parler des priorités de l'ICANN en tant qu'institution. À mon avis, c'est essentiel. Alors pour moi, cette question, c'est une question que je vous repose dans la communauté.

À votre avis en tant que communauté, quelles sont les choses qui doivent être nos priorités. Je suis très heureux, d'ailleurs, que vous ayez marqué ICANN et pas ICANN org, parce que la formulation de votre question veut dire que vous avez un rôle dans la mise en place des priorités et du budget. Donc merci.

CHERINE CHALABY :

J'aimerais revenir à la question posée que Ken posait, et je crois que je comprends pourquoi vous avez posé cette question et pourquoi vous pensez de cette manière.

Alors vous l'avez dit plus d'une fois, qu'un plan stratégique sans un soutien financier, ce n'est autre qu'un rêve. On l'a déjà dit plusieurs fois. Donc pour la première fois dans l'histoire de l'ICANN, on va développer un plan totalement budgétisé sur cinq ans. Et chiffré. Et vous allez le voir d'ici la fin de l'exercice fiscal ; vous allez voir le premier projet de plan opérationnel.

Et pour répondre à Donna, j'espère qu'à Kobe, vous allez approuver le plan stratégique, mais effectivement c'est un processus progressif. On va l'approuver. Ensuite, on va le budgétiser, le chiffrer, et si on ne peut pas se permettre, on va l'adapter. Et n'oubliez pas qu'on fait un plan qui va de 2021 à 2025. Donc on va avoir suffisamment de temps pour faire tout ce que l'on veut faire.

Jonathan, pour revenir à votre question, je sais que vous plaidez toujours en faveur du fait que les dépenses soient moindres par rapport au financement. C'est ça, n'est-ce pas ?

JONATHAN ROBINSON :

Effectivement, c'est mon point de vue. C'est un point de vue personnel, mais effectivement, je le confirme.

CHERINE CHALABY : Oui. Je voulais le confirmer. Donc cette année, pour l'exercice fiscal 2018, nous finissons l'année avec 10 % en moins de dépenses dans le budget, ce qui nous permet à l'ICANN de réduire le recrutement du personnel, réduire les dépenses, améliorer l'efficacité dans le domaine opérationnel, sans pour autant avoir un impact sur les résultats engrangés. Donc, au cours des cinq prochaines années voire plus, l'organisation ICANN devrait, chaque année, faire une contribution, en dehors du budget, dans le fonds de réserve, de l'ordre de 3 ou 4 millions par an, chaque année. Donc, d'ici deux ans, 8 millions de dollars dans le fonds de réserve. Et je pense que là, il y a une nouvelle approche et j'aimerais remercier d'ailleurs Goran de cela parce que c'est un pas en avant extrêmement positif de sa part.

JONATHAN ROBINSON : Merci. Cherine, je vais répondre brièvement à ce que vous avez dit.

Je pense qu'il faudrait prendre un moment pour reconnaître et saluer cela parce que, même si ça n'est pas finalement tout ce qu'il faut faire, je pense quand même qu'il s'agit d'une décision qui n'a pas été facile de prendre. Et ça va dans la bonne direction.

Et je pense aussi que j'ai entendu, de la part de Ron et de vous-même Cherine et d'autres, et peut-être de Goran, des changements dans votre pensée. Et peut-être qu'on n'a pas le temps de l'approfondir maintenant, mais j'aimerais dire que je sens que vos idées vont plus dans le sens d'un plan stratégique qui coûte tant,- voir si on peut se le permettre ou pas. Parce que vous trois, chacun à votre manière, c'est

ce que vous avez dit. En tout cas, personnellement, c'est ce que je voulais reconnaître et je voulais vous en remercier. Merci.

ELLIOT NOSS :

Tout d'abord, je voulais ajouter par rapport au commentaire de Jonathan qu'il y a deux autres choses qui n'ont pas été dites explicitement : une réduction de 14,5 millions de dollars, et pour la chambre des parties contractantes, on a tous affaire à ces problèmes dans nos propres activités. Donc, n'hésitez pas à partager cela avec nous, ces nouvelles avec nous, parce que c'est une excellente chose. Et il faut le diffuser.

Deuxièmement, j'ai le sentiment qu'il y a une opportunité, à mesure qu'on avance, pour rendre les choses encore plus claires. Peut-être qu'à bien des égards, ça serait difficile. Mais peut-être que lorsqu'une demande d'agir vient de la communauté, même si c'est à haut niveau ou si c'est difficile, et les dépenses ou les coûts pourraient être impliqués.

Et l'organisation ICANN a toujours essayé de fixer ses priorités en fonction des priorités de la communauté, d'écouter le point de vue de la communauté. Et l'un des principaux défis, et j'en suis conscient, c'est que la demande qu'on entend le plus, c'est celle qui consiste à rassembler le plus de points de vue convergents, et non pas forcément en termes de personnes qui pensent cela, mais qui parlent fort. Donc peut-être que ça, c'est un pas en avant.

Et dernier commentaire, et ça, c'est une question directe et j'attends avec impatience d'écouter la réponse. Ça fait un moment maintenant que je me la pose. Quel est le statut du fonds de réserve juridique provenant de la série des nouveaux gTLD ? J'aimerais savoir où on en est, par rapport à cela.

CHERINE CHALABY :

Merci. Je vais y répondre.

Je pense que pour l'heure, [l'équilibre], ce qui reste de ce fonds juridique est de l'ordre de 75 millions. Et on est constamment en train d'évaluer les risques qui sont associés. On pense qu'à l'heure actuelle on ne veut pas y toucher. Et je demanderai à Xavier de répondre à cela.

Par exemple, on a parfois le sentiment qu'il faudrait utiliser ce fonds pour telle et telle chose. Mais non, on préfère ne pas y toucher, le réserver. Parce que nous ne pensons pas que le risque a été réduit à un niveau tel qu'on puisse se permettre d'utiliser ce fonds.

Xavier est-ce que vous voulez développer ? On avance ? On avance.

DONNA AUSTIN :

Oui, par rapport au délai du plan stratégique, j'ai posé une question pour savoir si à Kobe est-ce qu'il y aurait une discussion de la communauté sur le plan stratégique avant l'approbation du Conseil d'administration. Parce que je pense que ce qui manque ici, c'est qu'on prenne en considération les commentaires publics et qu'on se

réunisse, nous tous, la communauté, pour avoir une réunion tous ensemble et en parler, voir quel est- Je ne sais pas quelles sont les implications pour vous, en termes de temps. Mais il faudrait le prendre en considération.

CHERINE CHALABY : Oui effectivement. Nous tous. Ça, c'est un plan qui nous concerne tous. Donc il faut être sûr que tout le monde est à l'aise, que tout le monde est d'accord avec ça.

GRAEME BUNTON : Merci de cette discussion. On va peut-être revenir à la diapo précédente sur le RGPD. Excusez-moi. On ne va pas réussir à y échapper au RGPD. Je pense que c'est Donna qui va présenter le sujet.

DONNA AUSTIN : Oui, lorsqu'on pensait aux questions posées au Conseil d'administration, que se passerait-il si le PDP n'entrait pas dans les délais, etc. d'abord, on voulait poser la question d'inviter du Conseil d'administration à réfléchir à la chose suivante. Maintenant qu'on a utilisé les spécifications temporaires comme moyen pour développer une politique dans un délai de 12 mois, ça, ça a mis beaucoup de pression sur le PDP lui-même. Je comprends qu'il s'agit du processus propre au PDP. Mais c'est un délai très long.

Et on sait que le Conseil, en particulier, si un PDP peut être effectué en deux ans, on est presque en train de parler des miracles. Donc là, on a

une fenêtre de 12 mois pour développer cette politique, et ça, ça met énormément de pression sur l'équipe PDP ; ça s'implique beaucoup de ressources. Donc je me demandais, lorsque vous avez examiné les spécifications temporaires, nous, du point de vue des parties contractantes, nous pensons qu'il aurait été préférable de négocier cela. Pensez-vous maintenant, rétrospectivement, que c'était une bonne chose ?

CHRIS DISSPAIN :

Merci Donna. C'est un peu trop tôt pour le dire et pour y répondre.

Je pense que, bien entendu, et on suit cela de près, peut-être que certains plus près de d'autres, mais nous nous sentons encouragés en particulier par les progrès enregistrés. L'autre jour- qui nous montrent qu'on va dans la bonne direction, parce que, comme je le disais, le délai est extrêmement serré. Et l'aspect logistique veut que les spécifications temporaires marchent dans le sens où il faut faire ce qu'il y a à faire. On n'a pas le choix. Et il ne faut pas excéder les 12 mois.

Peut-être qu'il va falloir se montrer créatif pour voir comment s'y prendre, et comment respecter ce délai dans un PDP, s'il y en a. Et ça, il faut en parler. Mais d'une manière plus générale, si on peut trouver la manière de le faire, et peut-être qu'on va devoir le refaire, mais on espère que non, à l'avenir, ce serait une très bonne chose. Peut-être qu'on pourrait en parler dans le cadre de la discussion sur le modèle

de gouvernance pour voir quelles seraient les procédures qu'on pourrait mettre en place.

Moi je ne veux pas faire de commentaires sur ce que vous avez dit par rapport à l'aspect contractuel. Mais voilà un petit peu où on en est : on est parfaitement conscient des délais, de la pression, du stress en jeu sur le groupe de travail. Mais voilà ce que je peux vous dire pour l'instant.

BECKY BURR : Y a-t-il d'autres réactions par rapport aux spécifications temporaires ?

LEON SANCHEZ : En fait, c'est la communauté qui devait voir et examiner les spécifications temporaires pour développer les étapes suivantes. Et comme Chris l'a dit, on a suivi ça de près. Et je pense que la meilleure chose à faire, c'est de faire participer la communauté pour créer les prochaines étapes. C'est la communauté elle-même qui doit créer les prochaines étapes.

GRAEME BUNTON : Merci. Qui souhaitait intervenir ? Paul ?

PAUL DIAZ : Merci, Graeme. Par rapport au PDP, nous voulions savoir- par rapport à l'EPDP.

Nous reconnaissons qu'il y a une sensibilité par rapport au délai, qu'il va falloir prendre des décisions rapidement, en particulier, s'il y a des retards par rapport aux résultats du groupe de travail lui-même. Et plus spécifiquement, on voudrait comprendre comment le Conseil d'administration va gérer les questions liées à la responsabilité, en particulier si l'ICANN doit être un contrôleur conjoint.

CHRIS DISSPAIN : Oui je crois que c'est à moi d'y répondre. Non, mais vous pouvez répondre.

GORAN MARBY : Oui. Alors une question. Qu'entendez-vous par le fait que l'ICANN serait appelée à être contrôleur conjoint ? Qui dirait cela ?

Je comprends bien ce que vous dites. Il y a la loi qui définit une chose, pas l'EPDP. Je ne comprends pas bien la question en fait. Et si je dois y répondre, il faudrait d'abord que j'arrive à comprendre la question. Et celle-là, je ne la comprends pas.

Et c'était Goran au micro, mais si vous préférez m'appeler Brian, c'est comme vous voulez.

PAUL DIAZ : Bonne question, Brian. Alors collègues, est-ce que vous pourriez m'aider ? Mes collègues, est-ce que vous pourriez m'aider ? Ken.

KEN STUBBS :

Excusez-moi, mais je ne comprends pas parfaitement les processus, parce qu'une entreprise quelconque qui voit ce processus ne comprendrait pas et ne comprendrait pas pourquoi on passe par une révision juridique. Pourquoi est-ce que dans ce processus, il y a quelque chose qui ne peut pas être fait en raison de problèmes juridiques, pour reprendre ce que dit Goran.

Moi je n'aimerais pas développer un processus imaginaire qui est ingérable.

GORAN MARBY :

Alors, en fait, moi, je ne suis pas membre du groupe de travail EPDP. Donc je vais peut-être excéder mes fonctions, mais je pense que les gens ont fait un excellent travail pour intégrer les aspects et les questions juridiques. Et nous, à l'organisation ICANN, nous continuons à soutenir cela, étant donné que nous sommes neutres dans ce travail.

Mais c'était une question que je n'ai pas comprise, en fait, celle qu'on m'a posée. Il y a beaucoup d'aspects juridiques là-dedans. Eh bien, et le rôle du contrôleur de données est extrêmement important. L'année, on s'est aperçu, en aout de l'année dernière, lorsqu'on a commencé tout ce processus Calzone, qu'on n'aurait pas de contrôleur de données. Mais là, je pense qu'il y a un problème de compréhension, parce que la loi est très spécifique s'agissant du rôle du contrôleur de données, s'agissant de conformité, etc.

Nous sommes contrôleurs de données parce que nous avons ces données, mais nous n'avons pas de responsabilité si vous, par

exemple, vous faites quelque chose qui va à l'encontre de la loi, parce que ça s'engage votre responsabilité. Et ça, ça n'est pas un problème qu'il y a dans la loi. C'est une caractéristique propre à cette loi.

Donc nous sommes très reconnaissants du soutien qu'on a reçu, mais on essaie de voir maintenant les possibilités juridiques pour l'ICANN de réduire les responsabilités juridiques des parties contractantes qui utilisent le WHOIS, parce que ici, il s'agit du rôle du contrôleur de données. Je sais que vous en êtes préoccupés. On en a parlé. Mais je crois qu'on progresse sur cette question.

Mais j'aimerais rajouter quelque chose. Hier j'ai eu une question de la part de l'un de vos représentants pour savoir ce qu'on allait faire maintenant. Et j'ai dit : voilà, on aimerait créer un groupe d'étude technique parce que vous nous avez posé beaucoup de questions, beaucoup de questions techniques. Comment créer un modèle technique qui nous permettrait de régler telle et telle question. Donc on va le créer, mais je vous dis qu'il s'agit d'un groupe extrêmement technique qui ne va pas parler d'accréditation. Mais ils vont parler de solutions techniques ; comment poser des questions aux parties contractantes et recevoir une réponse en retour.

J'ai demandé à Graeme d'être coordinateur de ce groupe et j'espère que vous aurez l'occasion de vous porter volontaire pour être participant.

Donc c'est la solution qu'on vous propose. Vous faites des commentaires dessus, et vous nous donnez une réponse. Merci.

CHRIS DISSPAIN :

Merci, Goran. Je vais regarder les questions maintenant qui nous restent. Effectivement, le Conseil d'administration est disposé à agir par rapport aux recommandations de politiques et de consensus. Donc si l'EPDP donne lieu à toute une série de recommandations et qu'il y a des recommandations juridiques, je ne vois pas quelle serait l'entrave pour agir par rapport à cela.

Pour éviter toute difficulté, Leon et moi-même, qui sommes liaisons auprès de l'EPDP, nous l'avons fait dans le CCWG, à savoir soulever aussi vite que possible les préoccupations du Conseil d'administration par rapport à la mise en œuvre de certaines des choses contenues dans l'EPDP, notre objectif étant de garantir que nous offrons des orientations directes dans ce processus. Donc s'agissant de savoir si nous avons des préoccupations, vous le saurez directement parce que nous travaillons directement avec l'EPDP.

Par rapport à l'aspect mise en œuvre, c'est évidemment une question qui est traitée par l'organisation ICANN en coopération avec la communauté. Et Goran, lui, a évoqué la dernière partie de la question et vous avez une nouvelle suggestion. Donc je n'ai rien d'autre à ajouter ; est-ce que quelqu'un souhaite ajouter autre chose ?

LEON SANCHEZ :

Oui. Je voulais ajouter par rapport à la question de savoir si on créait quelque chose qui n'est finalement pas juridiquement viable. Si besoin, on va chercher un conseil juridique externe. Et je pense que

c'est l'approche que le président de l'EPDP a finalement proposée au reste du groupe, c'est-à-dire de rédiger très bien les questions pour avoir des questions très spécifiques à poser. Puis ces questions passeront par le service juridique de l'ICANN qui les examinera. Et si la réponse du conseil juridique de l'ICANN ne passe pas le filtre juridique du PDP, alors on demandera une réponse à ce genre de réponse.

Donc, c'est en fait un petit peu la même approche qu'on a appliquée au CCWG, et qu'on propose de suivre à l'EPDP. Donc je pense que, quels que soient les résultats de l'EPDP, ces résultats doivent être en totale conformité avec le RGPD.

CHRIS DISSPAIN :

Merci, Leon. Et effectivement, vous me rappelez quelque chose.

Tout ce que Leon a dit est tout à fait correct, est tout à fait juste, pardon.

Il faut absolument bien comprendre de quoi il s'agit en tant qu'avocat. Ce n'est pas écrit noir sur blanc. C'est une réglementation très large qui n'a pas été testée. Donc il n'y a pas de loi écrite et, donc, est-ce que les choses sont claires ? Eh bien non. Les avis juridiques seront sans doute un petit peu de la nature d'une évaluation ; est-ce que ce sera acceptable ou pas acceptable. C'est sans doute la réponse qu'on obtiendra et voilà pourquoi, avec l'équipe, nous avons travaillé de manière à persuader les responsables de la protection des données en Europe de nous donner en fait leur point de vue. Parce que sans ça, c'est très compliqué. Et tout ce que vous produirez qui vous dira que

tout va bien, eh bien, je peux vous garantir que quelqu'un d'autre va vous dire le contraire. Donc c'est ça l'enjeu et la difficulté.

GRAEME BUNTON :

Merci à tous les deux. J'aimerais revenir un petit peu en arrière sur ce qu'a dit Goran par rapport au groupe technique.

Je crois qu'il faut ramener ceci à notre groupe de représentants des parties prenantes. Nous devons respecter le processus de l'EPDP, respecter son travail. Si cet effort pouvait être limité de manière à ne pas avoir un impact négatif, ce serait bien. Mais donc, nous reviendrons vers vous avec le résultat de notre discussion.

Je vois que Goran est satisfait de la réponse. Kristina ?

KRISTINA ROSETTE :

Kristina Rosette, avec l'opérateur de registre Amazon, et je travaille à l'EPDP pour représenter notre groupe de représentants.

En ce qui concerne les déterminations, les constatations de l'EPDP, nous le faisons dans le contexte d'une évaluation, et nous avons des objectifs très définis et très clairs pour le traitement des données. Et dans le cadre de ce travail, ce que nous cherchons à faire, c'est répondre à un certain nombre de questions, à savoir quelles sont les parties impliquées parmi les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement de l'ICANN et quelles sont les règles de chacun.

Nous en avons parlé, hier, lors de la séance à haut intérêt. Et je pense qu'il serait très intéressant qu'on les inclue dans le rapport initial de manière à ce que vous puissiez voir tout le contexte. Je voulais, quand même, saisir cette opportunité au nom des parties contractantes pour mettre l'accent sur le fait que nous tenons au succès de ce groupe de travail sur l'EPDP. Nous ne souhaitons pas qu'il aboutisse à un échec. Nous ne souhaitons pas faire obstruction. Nous avons beaucoup travaillé là-dessus. Nous sommes de bonne foi. Nous cherchons le consensus autant que possible. Nous devons, par contre, être conformes à la loi, donc nous avons énormément travaillé à une bonne sélection des membres et des suppléants de manière à nous assurer d'avoir un certain nombre de membres et de suppléants qui ont une expertise juridique sur le RGPD.

Donc en plus de ceci, nous nous sommes vraiment focalisés sur une équipe de soutien assez large. Donc chacun des groupes de représentants a proposé des membres qui aideront à la rédaction de la proposition. Et donc j'aimerais souligner, au nom de la chambre des parties contractantes, que nous centrons tout notre travail de manière à nous assurer que ce travail réussit, que cette tâche est menée à bien.

BECKY BURR :

Au nom du Conseil d'administration, j'aimerais remercier les parties contractantes pour tout leur travail là-dessus. Et s'il demeure un doute par rapport à nous, certes, nous sommes inquiets par rapport au délai, mais de même, nous souhaitons réellement voir l'EPDP réussir.

GRAEME BUNTON : Merci Becky et merci Kristina. Je pense que nous pouvons passer au point « Divers ». Donna, peut-être ou alors est-ce qu'il y a d'autres questions ? Allez-y.

DONNA AUSTIN : Merci, Graeme. Je voulais simplement noter qu'il y a un processus pour un PDP accéléré, mais je ne pense pas qu'il y ait de processus accéléré nous pour l'IRT. Je pense qu'il faudra y penser à mon avis. Donc il faudrait que la mise en œuvre soit raisonnable. Et de notre perspective, il y a deux autres PDP qui devraient être conclus à peu près au même moment. Donc, il faut y penser.

CHRISS DISSPAIN : Puisque nous revenons là-dessus, j'aimerais vous poser une question. Ce n'est pas une suggestion, c'est vraiment une question. Est-il envisageable que la recommandation de politique recommande comme politique de la spécification temporaire continue un petit peu pendant la mise en œuvre ? Donc, plutôt que de renouveler, ce serait une recommandation de politique ?

DONNA AUSTIN : Je ne sais pas, Chris. Mais s'il y a un changement à la spécification temporaire, si la politique change la spécification temporaire, à ce moment-là, il faudra s'occuper du changement.

CHRIS DISSPAIN : Non. À la fin, je ne sais pas comment ça sera, mais dans le cadre des statuts mettons que l'on ne peut pas renouveler. Ce que je vous dis, c'est qu'étant donné qu'on a besoin d'un temps pour la mise en œuvre, si la spécification temporaire devenait une politique temporaire pendant la mise en œuvre — c'est quelque chose à quoi je n'ai pas complètement réfléchi — mais ça pourrait peut-être nous aider en termes de délais.

DONNA AUSTIN : Donc la spécification temporaire resterait en place, mais à titre de politique.

BECKY BURR : Alors, je pense qu'elle devrait être adoptée comme politique temporaire sur la base d'une recommandation de politique. Comme quoi, donc, la recommandation sera que ce soit une politique pendant, je ne sais pas, un certain nombre de mois.

GRAEME BUNTON : Merci à tous les deux. Effectivement, cela demande beaucoup de réflexion à mon avis. C'était Graeme ; je viens de prendre la parole.

Donc nous y avons déjà réfléchi. J'ai vu des sourcils soulevés dans la salle. Donc à mon avis, il faut y réfléchir. Ça semble un peu compliqué. Y avait-il autre chose donna ?

DONNA AUSTIN : C'est dans le point « Divers ». Donc c'est en plus de ce qu'on avait à l'ordre du jour.

GRAEME BUNTON : Il nous reste, je crois, 14 minutes. Je crois qu'on a passé en revue la majorité des questions. Donc, effectivement, si vous avez un point « Divers », allez-y, et puis le Conseil d'administration, même chose si vous en avez.

DONNA AUSTIN : Merci, Graeme. Le groupe des représentants des opérateurs de registre comprend que le GAC, apparemment, reprend sa discussion sur les deux caractères au deuxième niveau. Et donc, il faut que les choses soient claires. De notre point de vue, on ne peut pas revenir en arrière sur ce qu'on a déjà mis en place. Un certain nombre de TLD ont délégué des deux caractères au deuxième niveau. Il n'y a pas eu de problème d'utilisation de ces deuxièmes niveaux ; il n'y a pas eu de plainte, que je sache. Donc ce message devrait peut-être être communiqué au GAC, et on pourrait peut-être implorer le Conseil de ne pas revenir là-dessus, parce que c'est très compliqué à faire actuellement dans l'état des choses.

BECKY BURR : Merci. Est-ce que quelqu'un peut répondre ? Mais je comprends ce que vous dites.

GRAEME BUNTON :

Merci, Donna. C'était simple. Est-ce que le Conseil a autre chose pour nous ? Nous n'avons plus de questions, me semble-t-il. Ou alors est-ce qu'il y a des personnes de la chambre des parties contractantes qui souhaitent intervenir ? Non ? Eh bien, c'est parfait. Nous aurons davantage de temps pour le déjeuner. Je pense que tout le monde appréciera.

Nous apprécions toujours ce temps passé avec le Conseil d'administration. Merci de nous avoir reçus et nous serons contents de vous revoir pendant le reste de la semaine et de rester en communication par la suite. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]